



## NOUVELLE CONSEILLÈRE PETITS RUMINANTS CHEZ ELEVEURS DES SAVOIE

Angèle Beauquis a rejoint l'équipe d'Éleveurs des Savoie début septembre. Elle reprend les routes savoyardes pour accompagner nos élevages caprins et ovins techniquement et individuellement.

Nous vous remercions de lui réserver un chaleureux accueil !

▪ MF

## Les dates à retenir

🐐 28 novembre - Manigod (74)  
Assemblée Générale du Chevrotin

🐐 5 décembre - Marigny St Marcel (74)  
Assemblée Générale d'Éleveurs des Savoie

🐐 12 décembre - Marigny St Marcel (74)  
Assemblée Générale du GDS des Savoie

🐐 17 décembre - Annecy (74)  
Le Rendez-vous de l'installation

🐐 16 janvier - Saint-Baldoph (73)  
Diagnostics et plans d'Action individualisés pour adapter les exploitations de la Filière Caprine des Savoie au changement climatique

🐐 21 janvier  
Assemblée Générale de la Chèvre de Savoie



## RÉPERTOIRE

SYNDICAT CAPRIN DES SAVOIE	<b>Président : Bernard MARCHAND</b> 06 14 94 83 31
	<b>Vice-président : Bertrand MARX</b> 06 20 70 67 15
	<b>Vice-président : Sylvain CHEVASSU</b> 06 82 79 08 32
	<b>Animatrice : Marion FILIOL</b> 06.10.79.56.87 marion.filiol@smb.chambagri.fr
GDS DES SAVOIE	<b>Conseiller petits ruminants : Alban SCAPPATICCI</b> 06 65 91 68 22 alban.scappaticci@gdsdessaioie.fr
ELEVEURS DES SAVOIE	<b>Conseillère petits ruminants : Angèle BEAUQUIS</b> 06 45 64 91 48 angele.beauquis@eleveursdessaioie.fr

# CABRIOLE

la lettre d'info de la filière caprine des Savoie



## Pédito

Une lettre d'Alphonse Disdier vous a été envoyée le 13 septembre 2024 en pièce jointe d'un mail annonçant l'arrêt du ramassage des chevreaux.

Aujourd'hui, aucune entreprise ne va prendre le relais sur la collecte du printemps à la suite de la société Disdier. Le ramassage des chevreaux au printemps s'annonce délicat.

Il est crucial que nous, éleveurs, soyons proactifs et prenions conscience que le problème est réel dans nos élevages et dans les élevages à venir. Il est important que nous travaillions ensemble pour trouver des solutions durables.

Pour garantir une filière d'avenir, il est essentiel de bien communiquer sur la viande de chevreau auprès des consommateurs.

A nous d'être acteurs de notre production.

Bonne lecture !

Le Conseil d'Administration du Syndicat Caprin des Savoie

Une des façons de pérenniser le ramassage des chevreaux sur nos deux départements des Savoie serait de trouver des bâtiments pour faire de l'intégration avec Cabri'Production. Le Syndicat Caprin des Savoie et le plan filière chevreau régional diffusent des annonces dans ce sens-là.



Si vous entendez parler ou si vous connaissez un bâtiment libre qui pourrait permettre l'engraissement des chevreaux, dans une entreprise agricole en activité de préférence, contacter les administrateurs ou l'animatrice du Syndicat Caprin. Cela peut permettre un complément d'activité et de revenu sur les périodes de janvier à mai.

Merci de répondre à cette enquête en ligne qui permettra d'avancer sur la problématique chevreaux en flashant le QR Code :



28, rue Louis Haase - BP 55  
74230 THONES  
Tél : 04 50 32 05 79  
contact@chevrotin-aop.fr



40, rue du Terraillet  
73190 SAINT-BALDOPH  
Tél. : 06 10 79 56 87  
marion.filiol@smb.chambagri.fr



Centre d'élevage de Poisy  
845 Rte de l'École d'Agriculture  
74330 POISY  
Tél. : 06 89 64 34 46  
contact@association-chevre-savoie.fr

# Les Actualités



## 17 SAVOYARDS SE SONT RENDUS AUX JOURNÉES PORTES OUVERTES DU PRADEL

Le 15 octobre dernier, se sont tenues les journées portes ouvertes de la ferme expérimentale du Pradel en Ardèche. C'était une journée très bien organisée, rythmée par de nombreux ateliers techniques de qualité, couvrant toutes les thématiques caprines, de la production fourragères, à la transformation fermière en passant par les questions d'économie d'énergie.

Une joyeuse équipe savoyarde composée de 17 éleveurs et techniciens ont fait le déplacement jusqu'à Mirabel pour l'évènement. Une occasion pour les éleveurs de Savoie et Haute-Savoie de se retrouver et de bénéficier d'interventions techniques et de résultats d'expérimentations uniques à la ferme du Pradel.

▪ MF



## FCO CAPRINE

### Etat des lieux

La FCO 8 circule activement dans les départements des Savoie depuis août dernier.

Cette maladie transmise par la piqûre d'un moucheron touche tous les ruminants.

A la date du 10 octobre, ce sont 572 cas confirmés et 149 suspicions en attente de résultats. Parmi les cas confirmés, 64% concernent des élevages bovins, 34% des élevages ovins et 2% des élevages caprins (soit 10 élevages). Le nombre de foyers évolue quotidiennement et les mises à jour officielles sont faites hebdomadairement par les DDPP 73 et 74.

La FCO 3, considérée comme exotique au niveau national, est entrée sur le territoire métropolitain début août dans le nord de la France. Sa propagation se poursuit de proche en proche. Un premier foyer a été détecté en Haute-Savoie. Ce sérotype de FCO est tout autant, voire plus pathogène que le sérotype 8 déjà présent. La carte des foyers de FCO3 est mise à jour hebdomadairement par les services de l'Etat.

### Quand suspecter la FCO dans mon troupeau caprin ?

Les ovins sont les plus sensibles, avec des pertes pouvant aller jusqu'à 50% de mortalité. Les bovins sont également très impactés sur des animaux malades présentant des baisses de production laitière avérée.

Les élevages caprins sont plus protégés, avec des animaux moins voire pas malades. Cependant, dans certains cas, les chèvres peuvent présenter des signes cliniques qu'il faut savoir reconnaître.

Les signes cliniques les plus fréquemment rapportés associent (source Bulletin épidémiologique N° 35/Hors-série/Spécial FCO) :

- ✓ Des troubles liés à la fièvre : abattement, anorexie, oreilles basses, yeux larmoyants, peau de la mamelle « rose »

- ✓ Une atteinte de la face avec, en particulier, un œdème plus ou moins visible au niveau de la tête, de la gorge et des lèvres ainsi que de la salivation et/ou du jetage

- ✓ Une chute de lait plus ou moins marquée, mais qui peut atteindre 40 % sur certains animaux, et qui peut, le cas échéant, toucher l'ensemble du troupeau (jusqu'à 10 à 15 % de diminution de production) sur quelques jours.

D'autres signes cliniques ont été signalés, mais de manière beaucoup plus irrégulière, et incluent :

- ✓ Des problèmes locomoteurs : raideur, boiterie, douleur
- ✓ Une langue cyanosée
- ✓ Des avortements et/ou de la mortalité
- ✓ De la diarrhée
- ✓ Une perte de poids
- ✓ Une mortalité le plus souvent en association avec d'autres affections identifiées (respiratoires ou digestives).

### Que faire en cas de suspicion ?

La FCO, que ce soit la 8 ou la 3, est une maladie à déclaration obligatoire. Toute suspicion doit être remontée au vétérinaire sanitaire de l'élevage. Ce dernier viendra faire des prélèvements sanguins (maximum 3 par cheptel) afin d'informer ou de confirmer un foyer de FCO. En cas de suspicion FCO, la visite du vétérinaire, les prises de sang et les analyses PCR sont prises en charge par l'Etat. Outre le fait que cette déclaration de suspicion soit obligatoire, elle permet d'assurer une surveillance de cette maladie (nombre de foyers, propagation...), d'identifier le sérotype incriminé et d'avoir un statut de foyer aux élevages concernés.

▪ MF



# Point Sanitaire



## INCIDENTS SANITAIRES ET ASSURANCES

L'élevage caprin et la transformation fromagère fermière peuvent connaître des incidents sanitaires qui peuvent engendrer des charges supplémentaires élevées ou impacter fortement les ventes.

Il est important d'assurer son exploitation agricole (bâtiments, matériels, productions, responsabilité civile, et prévoyance) en cas de sinistres.

Renseignez-vous auprès de votre assureur des conditions pour lesquelles vous êtes couverts en cas de sinistre, mais aussi d'indemnisation en cas de perte de production due à une crise sanitaire non réglementée. Choisissez les garanties et les franchises en fonction de vos productions et de leurs évolutions. Une assurance se révisé régulièrement avec son assureur afin que le contrat suive au mieux

l'évolution de votre entreprise, son effectif et son chiffre d'affaires. L'entreprise doit aussi répondre aux exigences de la compagnie d'assurance (visite de risque, installation et protection contre incendie, vol...).



Nous rappelons que la Caisse Coups Durs du GDS, ainsi que la participation à ses dossiers du Syndicat Caprin et du Groupement de Défense Sanitaire ne remplacent pas une assurance. Seuls les dossiers exceptionnels sont portés par les représentants d'éleveurs, si ces derniers restent peu nombreux. Elle ne vient en aucun cas palier ou compléter l'indemnisation d'une assurance.

▪ MF



## QU'EST CE QUE L'AOP CHEVROTIN ?

Le Chevrotin est un fromage original, avec une technique de transformation peu commune pour un fromage de chèvre. C'est un fromage à pâte pressée non cuite et croûte lavée. Il est le seul fromage de chèvre parmi les fromages sous appellation de Savoie et Haute-Savoie.

Les autres sont tous fabriqués à partir de lait de vache : Abondance, Beaufort, Reblochon et Tome des Bauges pour les AOP, Emmental de Savoie, Raclette de Savoie et Tomme de Savoie pour les IGP (Indication Géographique Protégée).

### Cahier des charges

Son cahier des charges est strict, garantissant ainsi une fabrication traditionnelle et un vrai lien au terroir.

Sa fabrication est exclusivement fermière, c'est un fromage au lait cru et son élaboration n'autorise pas de mécanisation.

### Quels bénéfices pour le producteur ?

L'A.O.P. est un moyen d'apporter des garanties aux consommateurs sur l'origine, les pratiques et la qualité. C'est un label rassurant. C'est aussi un moyen d'accéder plus facilement à des marchés car le produit est reconnu et suivi (GMS, crémières en dehors de la région...).

Pour le producteur, fabriquer du Chevrotin est finalement aussi une façon de faire perdurer des savoir-faire traditionnels et un fromage typique de la région.

Pour finir, intégrer l'appellation Chevrotin, c'est aussi appartenir à un collectif : à l'échelle de l'appellation, mais aussi de l'AFTalp (Les Fromages de Savoie) et du Comité National des Appellations d'Origine.



Cela permet d'être plus fort pour défendre nos convictions et valeurs auprès des institutions, de déployer plus facilement des projets ou des budgets pour mener des actions en mutualisant les coûts et surtout de rassembler et de permettre l'échange.

▪ EV

## Cahier des charges Chevrotin

### Les grands lignes



#### Zone d'appellation

Massif des Aravis, des Bauges, du Mont Blanc, du Chablais



#### Races

Au moins 80% d'Alpines et/ou chèvres de Savoie



#### Quantité de lait

Maximum 800L/chèvre/an



#### Alimentation

Maximum 10 chèvres/ha et 150 jours/an de pâturage



#### Concentrés

Maximum 300g/L/an



#### Fourrage

Minimum 70% en MS provenant de la zone AOP (ensilage et affouragement en vert interdits)



#### Fabrication

21 jours d'affinage



Retrouvez le détail sur : [www.chevrotin-aop.fr/documents-chevrotin-aop/](http://www.chevrotin-aop.fr/documents-chevrotin-aop/)